



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
LAC D'AIGUEBELETTE

Conseil CCLA – 15 juillet 2026

Procès-Verbal

Le conseil communautaire s'est réuni sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO, à 18h30, à la Maison du lac, siège de la CCLA.

Présents : MMES MM. AUBERT. BAVUZ. CHARPINE. CORMIER. DUPRAZ. FAUGE. BAUDRY. GIRERD. GRIMONET. GROLLIER. ILBERT. JALLAMION. LAURENT. MALLEIN. MARCHAIS. ZUCCHERO.

Absents excusés : MME MM. BALZER (Pouvoir A. FAUGE). FRANCONY (Remplacée par son suppléant JL. BAUDRY). PECH (Pouvoir O. CORMIER). TAVEL (Pouvoir C. AUBERT). VEUILLET (Pouvoir P. ZUCCHERO). WADOWIAK (Pouvoir F DUPRAZ). WROBEL (Pouvoir F. CHARPINE).

Date d'envoi de la convocation : 09/07/2026

Secrétaire de séance : Alexandre FAUGE

1. Arrêt Procès-Verbal / Séance du 17 juin 2026

Le projet de procès-verbal a été transmis à l'ensemble des conseillers préalablement à la séance. En l'absence d'observation, le Président prononce l'arrêt du procès-verbal de la séance du 17 juin 2026.

2. Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations d'attribution (Information)

Liste des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations :

- > Maison LUCQUAIN / Projet de pôle social => Réfection complète de l'escalier desservant la cave pour un montant de 18 115,38 € HT (Entreprise Perrouse),
- > Location du 1^{er} juillet au 31 août de la maison de M et Mme MARCHAIS située à Novalaise/ Logement des renforts de gendarmerie pour la saison estivale – Loyer mensuel de 2 200 € (Charges comprises).

3. Projet de Service Express Régional Métropolitain de la grande aire urbaine de Chambéry – Métropole Savoie et Avant-Pays Savoyard – Demande de statut de SERM

Intervention de Marie-Lise MARCHAIS :

Rappel de la démarche :

Un projet de SERM à l'échelle de la grande aire urbaine de Chambéry – Métropole Savoie et de l'Avant-Pays Savoyard a été engagé dans l'ambition de créer une offre de mobilité intégrée pour répondre aux enjeux du territoire.

La labellisation du projet a été accordée par le ministère des transports le 27 juin 2024.

A la suite de cette labellisation et en application de l'article L 1215-8 introduit par la loi susmentionnée, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie, la communauté d'agglomération de Grand Chambéry, la communauté d'agglomération de Grand Lac, la communauté de communes de Cœur de Savoie, le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS), le Syndicat des mobilités de l'ouest savoyard (SYMOS), la Société des Grands Projets (SGP), SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions, soutenus par l'État, ont établi une convention relative au financement de l'élaboration concertée du dossier de **demande de statut** de SERM.

Entrée en vigueur le 15 mai 2024 pour une durée initiale de 10 mois, elle définit le financement des missions de préfiguration du SERM visant à renforcer, structurer et hiérarchiser une offre de mobilité multimodale au service des habitants et de l'attractivité du territoire :

- > Répondre aux besoins de déplacements quotidiens des habitants des secteurs urbains, péri-urbains et ruraux du territoire Métropole Savoie et de l'Avant Pays Savoyard,
- > Articuler l'ensemble de l'offre de mobilité autour d'une structuration hiérarchisée des pôles multimodaux,
- > Organiser le développement du territoire en lien avec une offre de mobilité multimodale ;
- > Favoriser la transition énergétique et écologique du territoire,
- > Améliorer la qualité de l'air.

Les missions réalisées par SGP Dev, SNCF Réseau et Gares & Connexions concernant le SERM de Chambéry Métropole Savoie et Avant-Pays Savoyard ont ainsi permis :

- > de synthétiser les études et réflexions en cours relatives au SERM,
- > de définir un schéma d'ensemble pour le SERM afin de proposer une offre de services multimodale et d'identifier les coûts d'investissement et d'exploitation, et de planifier le déploiement des solutions,
- > d'élaborer un plan de financement couvrant l'ensemble des composantes du schéma d'ensemble,
- > de définir un schéma de gouvernance pour les prochaines étapes du projet.

Une Synthèse pour décideurs de l'ensemble de ce travail réalisé entre les partenaires du SERM de la Grande aire urbaine de Chambéry Métropole Savoie et Avant-Pays Savoyard a été rédigée.

A la suite et dans le cadre de la démarche de demande de statut de SERM qui constitue une étape cruciale du projet, chaque partenaire a été invité à délibérer pour approuver cette synthèse. Le conseil de la CCLA a ainsi délibéré le 19 décembre 2025 et approuvé une synthèse de 8 pages.

Le dossier de demande de statut a été déposé en avril 2026.

Cependant, il apparaît que tous les partenaires n'ont pas délibéré sur la base d'un document présentant le même niveau de détail.

Il a donc été demandé à chacun d'entre eux d'approuver la synthèse pour décideurs de 90 pages qui constitue le document de référence.

Cette synthèse a été transmise à l'ensemble des conseillers préalablement à la séance.

En annexe du présent PV => Eléments présentés par Marie -Lise MARCHAIS.

A l'issue de cette présentation et des échanges, le conseil communautaire est invité à délibérer pour :

- > Approuver le dossier de demande de statut de Service express régional métropolitain (SERM) de Chambéry Métropole Savoie et Avant-Pays Savoyard ;
- > Approuver les engagements de la collectivité dans la poursuite de la démarche SERM, à savoir d'une part la validation des éléments constitutifs de l'ambition pour le territoire décrite dans le dossier de statut déposé auprès du ministre des Transports, et d'autre part la poursuite de la démarche de dialogue avec l'ensemble des territoires concernés avec l'objectif de préparer la phase d'opérationnalisation du projet ;
- > Autoriser le président à signer tous les actes nécessaires à la démarche d'obtention du statut auprès du ministre des Transports.

Discussions :

Pascal ZUCCHERO souligne l'importance pour l'ensemble des élus de bien prendre connaissance des éléments du dossier relatif au projet de SERM qui, s'il est validé, va être particulièrement structurant pour le territoire sur les 20 à 40 prochaines années.

Lors de la dernière réunion relative au SERM, il informe le conseil que le coût envisagé pourrait être fortement majoré par la reprise et la mise en conformité des passages à niveau.

Il considère que d'une certaine manière, la collectivité n'a pas vraiment le choix et devra participer au projet de SERM mais qu'il y aura cependant des arbitrages importants qui concernent par exemple, le doublement ou non de la voie SNCF sur le secteur Pont-de-Beauvoisin – Lépin-le-Lac. La question se posera sur le besoin de réaliser un tel aménagement alors que la desserte du bassin Chambérien depuis l'Avant-Pays Savoyard aura été largement renforcée par les lignes de bus.

Il souligne que la CCLA est bien présente dans toutes les discussions grâce à l'implication de Marie-Lise MARCHAIS en tant que Vice-Présidente de la CCLA mais aussi du SMAPS.

Il précise qu'il est important de bien prendre en compte les interactions qui existent entre territoires. A titre d'exemple, il indique que dans le cadre du SERM, il ne peut y avoir création d'une halte ferroviaire à Cognin qui va concerner le bassin chambérien sans doublement des voies à Pont-de-Beauvoisin. En conséquence, de son point de vue, le coût résiduel de cet éventuel

aménagement ne devrait pas être réparti uniquement à l'échelle de l'Avant-Pays Savoyard mais devrait être aussi supporté par l'agglomération chambérienne.

Il considère qu'il y a donc des leviers et des interactions importantes entre territoires qui font que l'avis de la CCLA dans le cadre du projet de SERM pèse autant que tous les autres partenaires.

Jean-Luc BAUDRY fait remarquer que la partie investissement est assez bien détaillée dans le document de synthèse mais pour ce qui concerne les dépenses supplémentaires, il n'y a qu'un montant global et pas de détails sur la répartition des coûts. Il fait valoir qu'il est notamment indiqué un cofinancement Région et communautés de communes mais sans aucune précision sur les répartitions envisagées.

En réponse à cette remarque Pascal ZUCCHERO apporte les précisions suivantes :

- Concernant la création des Pôles d'Echange Multimodaux prévus sur le territoire de la CCLA, la Région ne les financera pas. Sur cette opération la CCLA a sollicité l'aide de l'Europe (60% sur un montant estimatif d'opération de 1 000 000 € HT). En complément, une demande de financement Etat au titre de la DETR 2027 sera déposée cet automne.
- Pour le reste, rien n'est encore fixé et concernant le reste à charge des collectivités sur « le milliard d'euros » estimatif qui resterait à payer, la répartition entre territoires n'est pas encore définie. Quelques pistes de financement pour contribuer au remboursement des emprunts SERM ont d'ailleurs déjà été évoquées comme la mise en place éventuelle d'une taxe additionnelle sur les taxes de séjour perçues par les stations de ski.

Jean-Luc BAUDRY dit entendre que ces éléments concernent le volet investissement mais il s'interroge sur tout ce qui relèvera des dépenses de fonctionnement.

Pascal ZUCCHERO répond que pour toute la partie ferroviaire qui constitue le plus gros des dépenses d'investissement, tout l'entretien restera à la charge de SNCF Réseau. Pour la CCLA les dépenses de fonctionnement vont concerner uniquement l'entretien des aménagements qu'elle aura réalisés et qui rejoignent le projet SERM (PEM, voies vertes...).

Marie-Lise MARCHAIS rappelle que la CCLA ne dispose pas de la compétence « Mobilité » puisque celle-ci a été laissée à la Région. C'est donc la Région qui met en place les services de mobilité, notamment les lignes de cars qui sont financées par la billetterie sachant par ailleurs, que la Région perçoit aussi la taxe mobilité prélevée sur les entreprises.

Elle souligne que dans l'hypothèse d'une labellisation du SERM, un travail de concertation avec l'ensemble des élus du territoire se poursuivra comme cela a pu être le cas pour l'élaboration du Plan de Mobilité simplifié à l'échelle de l'Avant-Pays Savoyard.

VOTE :

- > Pour : 22
- > Contre : 0
- > Abstention : 0

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- > Approuve le dossier de demande de statut de Service express régional métropolitain (SERM) de Chambéry Métropole Savoie et Avant-Pays Savoyard ;

- > Approuve les engagements de la collectivité dans la poursuite de la démarche SERM, à savoir d'une part la validation des éléments constitutifs de l'ambition pour le territoire décrite dans le dossier de statut déposé auprès du ministre des Transports, et d'autre part la poursuite de la démarche de dialogue avec l'ensemble des territoires concernés avec l'objectif de préparer la phase d'opérationnalisation du projet ;
- > Autorise le président à signer tous les actes nécessaires à la démarche d'obtention du statut auprès du ministre des Transports.

4. Projet de Territoire et analyse des besoins sociaux / Propositions d'accompagnement Agence Alpine des Territoires (Point d'information)

Le Président rappelle que le conseil communautaire a validé le principe de lancement d'un projet de territoire qui fait suite à celui élaboré en 2018.

Ce projet sera construit sur la base d'un diagnostic territorial alimenté par une analyse des données statistiques existantes et les travaux réalisés ou en cours portés par la CCLA et autres acteurs territoriaux. Il s'articulera notamment avec la réalisation d'une nouvelle Analyse des Besoins Sociaux qui doit prendre en compte les évolutions socio-démographiques de la population et qui doit alimenter le renouvellement de la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF de Savoie.

Dans ce cadre, il a été sollicité un accompagnement par l'Agence Alpine des Territoires (AGATE) qui a transmis ses propositions techniques et financières intégrant :

- > Une mission d'ingénierie pour l'accompagnement et le suivi du Projet de territoire pour un montant de 16 800 €.
- > Une mission d'assistance technique à l'organisation et à l'animation du projet de territoire pour un budget de 8 610 € avec un reste à charge CCLA de 3 444 €.
- > Une mission d'accompagnement à l'analyse des besoins sociaux (ABS) et au diagnostic partagé de la Convention Territoriale Globale (CTG) intégrant une mission d'ingénierie pour un montant de 19 940 € et une mission d'assistance technique pour l'accompagnement de la concertation avec les acteurs locaux pour un budget de 8 200 € et un reste à charge pour la CCLA de 3 280 €.

Le calendrier prévisionnel pour l'élaboration du projet de territoire :

CALENDRIER	ETAPES ET METHODE
	Le projet de territoire
Juillet – août 2026	Entretiens avec les acteurs Préparation de l'enquête habitants Bureau de validation de l'enquête
Septembre – octobre - novembre 2026	Lancement de l'enquête habitant Organisation d'un séminaire acteurs (pour mémoire car celui-ci relèvera de la démarche réalisée avec les acteurs dans le cadre de l'ABS) Organisation d'un séminaire élus
Décembre 2026	Tenue d'un bureau pour enseignements de la phase diagnostic enjeu Tenue d'un conseil communautaire pour validation du diagnostic et des enjeux
Janvier – avril 2027	Temps de partage inter EPCI Les orientations à prendre et la déclinaisons actions du mandat Organisation d'un séminaire acteurs (pour mémoire car celui-ci relèvera de la démarche réalisée avec les acteurs dans le cadre de l'ABS) Organisation d'un séminaire élus Rencontre avec le conseil citoyen Bureau sur les enseignements et sur les orientations
Mai 2027	Navette commune Bureau sur les enseignements de la navette commune
Mai-juin 2027	Elaboration des documents « projet de territoire » Tenue d'un conseil communautaire de validation de la stratégie Temps de partage inter EPCI
Juillet 2027	Les feuilles de route du mandat Kit d'animation des commissions et prise en main par la CCLA 1 ^{ier} round de réunion des commissions : les priorités pour le mandat (importance/urgence)
Septembre 2027	2 nd round de commissions : les priorités à l'aune des ressources Synthèse des propositions
Octobre 2027	Bureau sur les propositions des commissions des feuilles de route
Novembre 2027	Conseil communautaire de validation des feuilles de route
Décembre 2027	Restitution du projet de territoire aux acteurs et conseil citoyen
Décembre 2027/janvier 2028	Temps de restitution du projet de territoire et de la feuille de route du mandat aux acteurs

Le Président fait remarquer que la temporalité de l'analyse des besoins sociaux qui s'imbrique avec l'élaboration du projet de territoire, est différente puisque la restitution de l'ABS est attendue pour novembre 2026 afin d'alimenter les réflexions pour le renouvellement de la Convention Territoriale Globale.

Il rappelle l'importance de couvrir tous les domaines et thématiques qui font la vie du territoire (les services à la population, l'aménagement, le logement, l'impact des grands travaux, la préservation du cadre de vie, l'économie et le tourisme, etc...).

Par ailleurs, il souligne que l'enjeu est aussi de définir des orientations et des objectifs clairs en termes de développement du territoire qui devront être pris en compte dans le futur travail d'actualisation du Schéma de Cohérence Territorial de l'Avant-Pays Savoyard.

Il précise enfin que cette même démarche sera engagée à l'échelle des communautés de communes de Val Guiers et de Yenne avec des temps d'échanges communs entre intercommunalités pour partager les réflexions propres à chaque territoire.

5. Conseil citoyen / Subvention

Après avis favorable du Bureau, le Président propose au conseil de délibérer pour attribuer une subvention de 500 € à l'association constituée pour le conseil citoyen afin d'accompagner la préparation de la deuxième édition de la « Fête du vélo » qui doit se tenir le dimanche 27 septembre.

Il précise que le conseil sera invité lors du prochain conseil à approuver l'attribution d'une autre subvention pour l'organisation de la manifestation qui couvrira notamment les coûts d'animation.

VOTE :

- > Pour : 22
- > Contre : 0
- > Abstention : 0

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association du conseil citoyen pour couvrir les frais préparatoires à l'organisation de la fête du vélo.

6. AS Novalaise / Demande de subvention

Fabien DUPRAZ informe le conseil que le club de football de Novalaise a organisé du 20 au 21 juin un week-end de cohésion avec tournoi à Morzine pour la catégorie U10-U11 (17 enfants de CM1 et CM2 dont 15 habitent sur le territoire de la CCLA).

Le financement intégrait une participation des familles.

Afin de boucler le budget d'organisation de ce stage, l'AS Novalaise avait transmis le 14 avril 2026 une demande de subvention.

Après proposition de la commission « Sport » et avis favorable du Bureau, le Président invite le conseil à délibérer pour attribuer une subvention de 500 € à l'AS Novalaise.

VOTE :

- > Pour : 22
- > Contre : 0
- > Abstention : 0

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention de 500 € à l'AS Novalaise.

7. Budget général - Décision modificative n°2

Le Président informe le conseil qu'à la suite d'une erreur matérielle lors de l'enregistrement du budget prévisionnel voté le 26/02/2026 dans le logiciel de comptabilité, la 1^{ère} échéance du

remboursement à l'EPFL du portage de l'acquisition foncière des parcelles A1007 et A1030 – Commune de Novalaise - n'apparaît pas dans le budget transmis en Préfecture.

Afin de régulariser la situation et de mettre en conformité le budget primitif voté et le budget primitif enregistré, il est proposé au conseil communautaire de procéder à la décision modificative suivante du Budget général :

Investissement

Dépenses :

- ➔ Opération 56 -Terrain (Fct 020) / Chapitre 21 – Compte 2111 – Acquisition de terrains :
+ 75 000€

Recettes

- ➔ Chapitre 16 (Fct 020) - Compte 1641 – Emprunt : + 75 000€

VOTE :

- > Pour : 22
- > Contre : 0
- > Abstention : 0

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative.

8. Points d'information

> Point sur le dispositif de sécurité estivale et premier bilan

Pascal ZUCCHERO considère que le territoire a passé le cap du mois de juin qui est le mois le plus difficile en termes de gestion des pointes de fréquentation avec des incivilités liés à la présence de groupes de jeunes notamment issus des agglomérations Lyonnaise, Stéphanoise ou Chambérienne. Il souligne la réactivité et l'effort des services de l'Etat pour renforcer les moyens de gendarmerie sur une période qui a été compliquée compte-tenu notamment de la tenue du G7 à Evian. Sur le dernier week-end, 20 gendarmes étaient présents avec en parallèle des contrôles douaniers et l'intervention de la police ferroviaire en descente de la gare de Lépin-le-lac.

Depuis le début juillet, il indique que la situation est beaucoup plus apaisée.

Au regard de ressentis qui s'expriment sur les réseaux sociaux sur le fait qu'il y aurait de plus en plus de monde et que la CCLA chercherait à en faire venir encore plus, il rappelle que la communauté de communes via les derniers aménagements réalisés en rive Est du lac et le long de la RD 921 entre le rond-point de St-Bonnet et la base d'aviron, a, au contraire, réduit les capacités de stationnement autour du lac et que sur les 3 fermetures de l'accès autoroutier sur demande de la gendarmerie, deux se sont faites alors qu'il n'y avait pas encore saturation complète. Par ailleurs, il souhaite rappeler le niveau de fréquentation des bords du lac déjà observé à la fin des années 80 avec des parkings totalement bondés et du stationnement « sauvage » tout le long des routes.

Concernant la gestion des flux et le stationnement, à contrario de ce qui se dit sur les réseaux sociaux, il fait donc valoir que la collectivité a agi et que la situation sur ce point s'est améliorée même s'il reste des marges de progression.

Concernant la fermeture de l'accès autoroutier, il insiste sur le fait que la décision relève de la gendarmerie dès lors qu'il est considéré que le dispositif de sécurité peut être dépassé en raison d'un manque d'effectifs notamment lorsqu'une partie des gendarmes doivent être mobilisés sur des gardes à vue ou des interventions d'urgence sur d'autres secteurs.

Il considère aussi qu'il est inenvisageable, comme certains l'ont exprimé, de réserver le lac aux seuls habitants du territoire et que des familles qui viennent des agglomérations voisines et qui vivent en appartement, se voient priver d'accès au lac.

Serge GROLLIER considère que certains points d'organisation générale vont devoir être discutés et revus. Il évoque notamment la question de la tarification des entrées de plages.

Il prend pour exemple la plage de Lépin, propriété de la commune, sur laquelle il a fallu mettre en place des agents de sécurité pour gérer les problèmes de fréquentation. Par ailleurs, beaucoup de visiteurs qui viennent sur la plage après 19h00 laissent de nombreux déchets qui doivent être ramassés et traités par la collectivité.

L'ensemble de ces charges doivent donc amener à repenser la question de la tarification des plages voire la mise en place d'un accès payant aux parkings pour que ce soit bien les usagers et non pas les administrés qui contribuent à financer ces coûts supplémentaires.

Pascal ZUCCHERO rappelle l'importance que les communes et la CCLA restent solidaires sur l'ensemble de ces questions et les mesures à proposer. Lors de la dernière visite de la Préfète, il souligne qu'il a encore une fois insisté sur la nécessité d'engager une réflexion à l'échelon régional sur le développement des îlots de fraîcheur et qu'il y ait moins de concentration de la fréquentation sur les mêmes sites. Il a aussi fait valoir le besoin de dialoguer avec les grandes agglomérations afin qu'il y ait un dialogue et une forme de contrat de réciprocité pour accompagner la CCLA dans le renforcement des moyens nécessaires à la gestion des pointes de fréquentation. Il rappelle que sur ces épisodes, la CCLA et les communes mobilisent jusqu'à 23 agents de sécurité et que sans moyens supplémentaires, il sera très difficile d'aller au-delà.

Il fait aussi remarquer que depuis début juillet, comme c'est le cas chaque année, la situation est redevenue très calme. La population présente est composée très majoritairement de touristes et s'il est ponctuellement observé quelques problèmes sur les plages le soir (abandon déchets, bruit...), ceux-ci sont plutôt le fait de jeunes qui résident sur le territoire de l'Avant-Pays Savoyard. A cet effet, il souligne qu'il ne faut pas non plus occulter les comportements de ces jeunes qui ne sont pas issus des banlieues lyonnaises ou stéphanoises et pour lesquels il faudra aussi que la collectivité prenne des mesures pour limiter ces problématiques.

Serge GROLLIER fait remarquer que les problématiques d'abandon de déchets concernent tous les sites touristiques à l'échelle nationale et que ce phénomène apparaît de plus en plus prégnant. A titre d'exemple, il indique l'avoir constaté sur des sites naturels que ce soit en Chartreuse ou le long du Guiers.

Au-delà des questions d'éducation que ces comportements peuvent poser, il rappelle que la CCLA et les communes assurent le nettoyage des plages et autres sites autour du lac d'Aiguebelette mais, comme il l'a indiqué dans sa précédente intervention, que les coûts liés aux moyens complémentaires mobilisés devront être compensés par une majoration de certains tarifs.

Fabien DUPRAZ rappelle lui aussi que ces pointes de fréquentation génèrent des surcoûts liés à la gestion de la sécurité et des déchets qui, comme l'a évoqué Serge GROLLIER, doivent être répartis sur les usagers et non pas sur les administrés de la CCLA. Il souligne d'une part, l'effort fait par la CCLA et les communes concernées en termes de mobilisation d'agents de sécurité et d'autre part, tout le travail de concertation mené avec la préfecture et plus généralement les services de l'Etat, pour disposer de moyens de gendarmerie adaptés à la situation. Il souhaite que les élus du territoire prennent bien la mesure de tout ces efforts, de tout ce travail et qu'il y ait une solidarité affichée et un discours commun sur la gestion de ces problématiques.

Pascal ZUCCHERO souligne l'implication de la Directrice de cabinet de la Préfète et celle de la Vice-Procureure de tribunal de Chambéry qui est venue sur le terrain et qui a pu constater les problématiques rencontrées notamment lors de mises en garde à vue qui mobilisent sur le plan judiciaires trois gendarmes qui sont de fait soustraits des effectifs présents sur site.

Il fait enfin remarquer qu'il faut arrêter de croire ou faire croire que les délits ou incivilités sont toujours le fruit de jeunes issus de l'immigration comme certains le sous-entendent sur les réseaux sociaux.

> Maison médicale St-Alban-de-Montbel / Recherche professionnels santé / Annonce

Pascal ZUCCHERO informe le conseil qu'une annonce a été diffusée via différents canaux et notamment ceux des professionnels de santé avec l'appui de Margaux BARTHELEMY, conseillère municipale de Nances, pour rechercher un médecin et deux paramédicaux, de préférence un orthophoniste et un psychologue.

> Questions diverses

Pascal ZUCCHERO informe le conseil qu'à partir du mois de septembre, les réunions de Bureau de la CCLA et les conseils se tiendront respectivement le 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois.